

**2G**

EURL au capital de 1 000 euros,  
immatriculée au RCS de MANOSQUE sous le numéro 843 801 820,  
dont le siège social est situé RUE DES LICES 04300 FORCALQUIER

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le vingt-huit novembre,  
À quatorze heures.

Au siège social, RUE DES LICES 04300 FORCALQUIER.

Madame Loriane BOUYAC, demeurant 3 RUE EUGÈNE PLAUCHUD 04300 FORCALQUIER

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros chacune émises par la société 2G,

Associée unique et seule Gérante de ladite société,

La réunion est présidée par Madame Loriane BOUYAC.

### **1. A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de Gérante de la Société, Madame Loriane BOUYAC, associée unique, a établi le rapport sur les opérations proposées à l'ordre du jour.

### **2. A pris les décisions suivantes :**

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Changement de l'objet social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

### **Première décision**

---

L'associée unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

RUE DES LICES  
04300 FORCALQUIER

Nouvelle adresse :

162 IMPASSE DES OLIVIERS  
DOMAINE RIVE VERTE  
04300 SIGONCE.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 162 IMPASSE DES OLIVIERS, DOMAINE RIVE VERTE, 04300 SIGONCE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

### **Deuxième décision**

---

L'associée unique décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social comme suit :

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

La prise de participation sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

- la gestion du portefeuille de valeurs mobilières que la Société se propose d'acquérir.
- L'animation des filiales mises sous tutelle.
- Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres.
- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier.

En conséquence, l'article « Objet social » des statuts est modifié comme suit :

« La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

La prise de participation sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

- la gestion du portefeuille de valeurs mobilières que la Société se propose d'acquérir.
- L'animation des filiales mises sous tutelle.
- Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres.
- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier. »

### Troisième décision


---

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Loriane BOUYAC

[Zone de signature](#)

Signé par :  
  
4E2CF1AAC7A94BF...